



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 juin 2023 (18h30)
SALLE MONTGOLFIER-HOTEL DE VILLE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres : 33
Présents : 22
Votants : 31
Convocation et affichage : 16/06/2023
Président de séance : Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SAIGNE

Etaient présents : Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Nadège COUZON, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Claudie COSTE), Jérôme DOZANCE (pouvoir à François CHAUVIN), Louisa GRENOT (pouvoir à Bernard CHAMPANHET), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Edith MANTELIN (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI, Vincent DUGUA.

**CM-2023-107 - CULTURE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

Il appartient au Conseil municipal de fixer par délibération, pour l'exercice 2023, le montant des subventions allouées aux associations culturelles annonéennes.

Après le bilan annuel avec chaque association percevant une subvention municipale, la proposition est de maintenir globalement le niveau de financement pour chacune d'entre elles.

Il est donc proposé de procéder aux attributions dans le secteur culturel telles qu'elles ressortent dans le tableau suivant :

Associations	Montant 2023
Amis de l'orgue du Temple	1000,00 €
Batterie fanfare	4300,00 €
Chœur Impromptu	200,00 €
Espace 3A	300,00 €
Groupement philatélique (GPRA)	100,00 €
La Moustache et des Dentelles	1000,00 €
Science pour tous	500,00 €
Théâtre d'en face	800,00 €
TOTAL	8200,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

VU les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la circulaire du Premier ministre n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU les statuts de l'association,

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 juin 2023

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCEDE pour l'exercice 2023 aux attributions de subventions aux associations du secteur « Culture » telles qu'elles ressortent dans le tableau suivant :

Associations	Montant 2023
Amis de l'orgue du Temple	1000,00 €
Batterie fanfare	4300,00 €
Chœur Impromptu	200,00 €
Espace 3A	300,00 €
Groupement philatélique (GPRA)	100,00 €
La Moustache et des Dentelles	1000,00 €
Science pour tous	500,00 €
Théâtre d'en face	800,00 €
TOTAL	8200,00 €

DECIDE le versement au titre de l'exercice budgétaire 2023 desdites subventions, en une seule fois, dès le rendu exécutoire de la présente délibération,

PRECISE que les crédits budgétaires correspondant sont inscrits au budget principal de l'exercice 2023 – « Subventions à diverses associations » ,

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Annonay le : 26/06/23
Publié le : 30/06/23
Transmis en sous-préfecture le : 27/06/23
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230622-42440-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET